

PROCES VERBAL
SEANCE DU 04 AVRIL 2023
Convocation du 24 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois le quatre du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Boissières dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc FOUCON, Maire.

Présents : MM. CHABAUD Yvette, CHASSOUANT Evelyne, JOLLY Evelyne, LELONG Dominique, AIGON Marcel, BORG Christian, BOSSY Michel, MEYRONNET André, CLAUSSE Serge, DESCHAMPS Philippe, FOUCON Marc, LOPEZ Didier.

Absents ayant donnés procuration : MM CAMPERVEUX Sylvie à MEYRONNET André, COSTE Marie-Christine à JOLLY Evelyne, LIBOUREL Jean- Brice à CLAUSSE Serge

Absents excusés : MM. /

Absents : MM. /

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Marc FOUCON, Maire, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Marc FOUCON, Maire est désigné pour remplir cette fonction

Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

Approbation du PV de la séance du 07 décembre 2022

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2023/COMPTE ADMINISTRATIF M-14 / 2022

Sous la présidence de Mr MEYRONNET André, Adjoint délégué aux finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif M-14 (Budget Général) 2022, qui s'établit ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats reportés		272 816.44	156 470.08			116 346.36
Résultats de l'exercice		80 635.29		34 307.46		114 942.75
Résultats de clôture		196 981.65	122 162.62			74 819.03

Hors de la présence de Mr FOUCON Marc, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le compte administratif M-14 (Budget Général) 2022.

2023/COMPTE ADMINISTRATIF M-49 / 2022

Sous la présidence de Mr MEYRONNET André, Adjoint délégué aux finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif M-49 (Eau – Assainissement) 2022, qui s'établit ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats reportés		44 131.03				44 131.03
Résultats de l'exercice		42 028.03	3 317.17			38 710.86
Résultats de clôture		86 159.06	3 317.17			82 841.89

Hors de la présence de M. FOUCON Marc, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le compte administratif M-49 (Eau – Assainissement) 2022.

2023/AFFECTATION DES RESULTATS M-14 / 2022.

Considérant l'excédent de fonctionnement et le déficit d'investissement le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter la somme de :

- 122 162.62 € au compte 001 (Investissement) déficit d'investissement reporté
- 122 162.62 € au compte 1068 (Investissement) excédent de fonctionnement capitalisé
- 74 819.03 € au compte 002 (Fonctionnement) excédent de fonctionnement reporté.

2023/AFFECTATION DES RESULTATS M-49 / 2022

Considérant l'excédent de fonctionnement et le déficit d'investissement le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter la somme de :

- 3 317.17 € au compte 1068 (Investissement) excédent de fonctionnement capitalisé
- 3 317.17 € au compte 001 (Investissement) déficit d'investissement reporté
- 82 841.89 € au compte 002 (Fonctionnement) excédent de fonctionnement reporté.

2023/COMPTE DE GESTION 2022 M-14 / M-49

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution des Budgets de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Approuve à l'unanimité des membres présents et représentés que les Comptes de Gestion dressés, pour l'exercice 2022, par M. FRITISSE Pascal, Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

2023/TAUX D'IMPOSITION 2023

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide pour l'exercice 2023, les taux suivants :

- | | |
|--------------------------|--------------|
| • Foncier Bâti----- | 45,57 %----- |
| • Foncier Non Bâti----- | 59,40 %----- |
| • Taxe d'habitation----- | 11.59 %----- |

2023/BUDGETS PRIMITIFS 2023

Le Maire présente au Conseil Municipal les Budgets Primitifs de l'exercice 2023.

Budget Principal M57 :

- Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 554 253.00 €
- Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à : 758 311.00 €

Budget M49 :

- Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 76 631.00 €
- Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à : 67 631.00 €

3

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à la majorité des membres présents et représentés les Budgets Primitifs de l'exercice 2023 (une abstention pour le vote du budget principal M57)

2023/Projet amélioration de l'éclairage public sollicitation de subvention dans le cadre du « Fond vert »

M. DESCHAMPS Philippe, Adjoint au Maire, rappelle le projet « **amélioration de l'éclairage public** » approuvé par délibération référencée 34/2022 en date du 25 octobre 2022 pour un montant de 29 970 € HT ;

Et propose de solliciter une aide financière dans le cadre du « Fond vert »

Plan de financement :

Montant des travaux : 29 970 € HT

Subvention Territoire d'énergie : 9 000.00 €

Fond vert : 14 000.00 €

Autofinancement communal : 6 970 € HT

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de solliciter une aide **dans le cadre du « Fond vert »** à hauteur de 14 000.00 € et d'autorise le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

2023/Prestations de contrôle des assainissements non collectif

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de confier la prestation de services à la société SUEZ dans le cadre d'un marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable.

2023/Installation antenne Chemin du Vialat à l'angle du stade de football

Le Maire rappelle à l'assemblée le projet de téléphonie mobile (dispositif new deal mobile) pour généraliser la couverture mobile de qualité.

Le Maire rappelle le projet présenté par Bouygues Télécom qui consiste en l'implantation d'une antenne radiotéléphonie mobile au lieu- dit : Chemin du Vialat à l'angle du stade de football.

Au vu du lieu d'implantation du projet, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de renoncer, dans l'immédiat, au projet tel qu'il est présent par Bouygues Télécom

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité des membres présents et représentés (un vote contre) de renoncer au projet d'implantation d'une antenne radiotéléphonie mobile tel que présenté par Bouygues Télécom

La séance est levée à 20h00

<u>Le Maire,</u> FOUCON Marc,			
MEYRONNET André		LIBOUREL Jean Brice	
LOPEZ Didier		JOLLY Evelyne	
DESCHAMPS Philippe		COSTE Marie-Christine	
BORG Christian		LELONG Dominique	
BOSSY Michel		AIGON Marcel	
CHASSOUANT Evelyne		CAMPERVEUX Sylvie	
CLAUSSE Serge		CHABAUD Yvette	